

<https://enseignants.se-unsa.org/Recrutement-sur-listes-complementaires-on-progresse>



Recrutement sur listes complémentaires : on progresse !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 26 août 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

[L'alerte sociale déposée en juin par le SE-Unsa](#) et le travail de négociation qui a suivi ont porté leurs premiers fruits : le recrutement sur les listes complémentaires des concours de la session 2022 est enclenché.

Il va même au-delà de l'habituel recrutement pour pallier au désistement des candidats admis sur liste principale. Environ 1 000 candidats des concours du 1er et du 2d degrés sont concernés.

Après le succès du recours engagé auprès du conseil d'État qui a permis, en juillet, de rétablir le droit et la révision de l'affectation des lauréats du CRPE ([en savoir plus](#)), l'efficacité du travail syndical mené par le SE-Unsa continue de porter ses fruits.

Le SE-Unsa poursuit désormais son action pour obtenir la transparence et décrocher le maximum de recrutements sur listes complémentaires.

Les listes complémentaires comment ça marche ?

Les candidats figurant sur la liste complémentaire d'un concours peuvent être recrutés selon deux cas de figure :

- en remplacement d'un candidat figurant sur la liste principale et qui s'est désisté,
- ou en cas de vacance d'emploi (un poste non pourvu par un titulaire).

Depuis de nombreuses années, l'État refusait d'actionner ce deuxième levier. Une exception : mars 2022 où la totalité des candidats avaient été recrutée suite à la mobilisation record des enseignants en janvier.

L'année dernière, à cette même date, seuls les recrutements pour pourvoir à un désistement avaient eu lieu. Les recrutements pour vacance de poste étaient restés marginaux jusqu'en mars.

La négociation menée en juillet par le SE-Unsa dans le cadre de son alerte sociale a ainsi permis d'obtenir du ministère qu'il n'attende pas la fin du mois de septembre pour autoriser le recrutement non seulement en cas de désistement mais également pour vacances de postes. En effet, le SE-Unsa avait poussé le ministère à acter la possibilité réglementaire de ces recrutements et à reconnaître la sous-consommation des emplois prévus au budget.

L'avis du SE-Unsa

Cette décision est une bonne nouvelle pour les candidats, et plus généralement pour notre système éducatif. Si le ministre a entendu et réagi à notre alerte en ne se limitant pas cette année aux recrutements liés aux désistements de candidats sur liste principale, il faut cependant aller plus loin et procéder, comme en mars, au recrutement de tous les candidats figurant sur les listes complémentaires du premier comme du second degrés et des Psy-EN.

Au-delà de l'urgence de cette rentrée sous le signe du manque exceptionnel de personnels, le SE-Unsa rappelle sa demande d'un plan pluriannuel des recrutements dans l'Éducation nationale incluant une politique de recrutement ambitieuse et sécurisée. Cela implique notamment qu'il soit procédé à l'établissement d'une liste complémentaire pour chaque concours de recrutement.

Les deux crises exceptionnelles, sanitaire comme celle du recrutement, illustrent bien que le besoin de recourir à des enseignants formés et sécurisés statutairement est nécessaire à la solidité du service public d'Éducation.